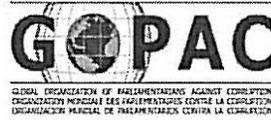


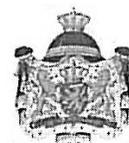
برلمانيون عرب
ضد الفساد
arab region parliamentarians
Against Corruption



Code de conduite pour les parlementaires et des conflits d'intérêts

Conférence au Yémen

Hôtel Mövenpick, Sana'a – les 9 et 10 mai 2007



Programme

Jour 1 : mercredi 9 mai 2007

9 h – 9 h 30 Inscription

9 h 30 – 9 h 35 Saint Coran

9 h 35 – 10 h 30 Séance d'ouverture : mot de bienvenue

- Sakhr Al Wagieh, président du groupe Parlementaires yéménites contre la corruption
- Mot du vice-président de le Chambre des représentants [yéménite]
- Mot de Naser Al Sane, président de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, parlementaire, Conseil national du Koweït (en l'honneur de la section yéménite de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption).

10 h 30 – 10 h45 Pause

10 h 45 – 12 h 30 Première séance : état de la corruption au Yémen

Président : Mamdouh Al Abadi, membre du Parlement jordanien et membre du conseil d'administration de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

- Ampleur et impact de la corruption au Yémen : Mohammed Al Afandi, membre du Conseil de la Shoora du Yémen, professeur d'économie, Université de Sana'a
- Rôle du gouvernement yéménite dans la lutte contre la corruption : sous-ministre, Planification et Coopération internationales
- Rôle de l'Assemblée législative du Yémen dans la lutte contre la corruption : Abd Al Razag Al Hajry, membre de la Chambre des représentants [yéménite] et du groupe Parlementaires yéménites contre la corruption
- Discussion

12 h 30 – 12 h 45 Pause

12 h 45 – 14 h Deuxième séance : initiatives non gouvernementales de lutte contre la corruption

Présidente : Fatima Belmouden, vice-présidente, Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et membre de l'Assemblée des représentants du Maroc.

- Rôle de la société civile yéménite : Belquis Al Lahby, Coalition de la société civile yéménite
- Exposé sur les expériences du monde arabe et à l'échelle internationale : Azmi Al Shoebay, membre du conseil d'administration de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, coordonnateur général du Aman, Palestine
- Discussion

14 h – 15 h 30 Déjeuner

19 h 30 – 22 h Dîner et fête pour les membres de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et pour la Section yéménite de l'Organisation, organisés par le vice-président de la Chambre des représentants [yéménite]

Jeudi 10 mai 2007

9 h 30 – 11 h Première séance

Président : Ghassan Mokhaiber, membre du conseil d'administration de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

- Présentation du cadre opérationnel du groupe de travail sur le code politique de conduite et des conflits d'intérêts
- Présentation du premier document portant sur des codes de conduite parlementaires et des conflits d'intérêts, adoptés dans d'autres pays, et discussion : Elda Barry, Westminster Foundation for Democracy
- Présentation de la législation arabe et discussion : Khalil Jabara, Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

11 h – 11 h 30 Pause

11 h 30 – 12 h 30 Deuxième séance

Président : Ghassan Mokhaiber, membre du conseil d'administration, Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

- Discussion au sujet de la description générale du groupe de travail sur l'éthique politique et les conflits d'intérêts

12 h 30 – 16 h Déjeuner offert par le scheik Abd Allah Ben Hussein Al Ahmar

16 h – 18 h Réunion du conseil d'administration de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

20 h – 22 h Dîner offert par le National Democratic Cradle (Al Mahd)

Introduction générale

Les 9 et 10 mai 2007, à l'hôtel Mövenpick, à Sana'a, la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption a organisé une conférence portant sur les codes de conduite parlementaires et des conflits d'intérêts, avec la coopération des Parlementaires yéménites contre la corruption, avec la collaboration de l'ambassade de Hollande à Sana et de la Westminster Foundation et avec le soutien de l'Agence américaine pour le développement international.

La conférence durait deux jours. La première journée a été consacrée à l'examen de la corruption au Yémen et sur les moyens de la combattre (rôle du gouvernement, de la Chambre des représentants et de la société civile). La seconde journée portait sur des codes de conduite parlementaires et des conflits d'intérêts, adoptés à l'étranger, ainsi que sur les mesures législatives connexes dans le monde arabe. Les participants ont discuté des mécanismes de ces codes de conduite. Ils ont aussi discuté des lignes directrices qui s'appliquent aux parlementaires pour la mise en œuvre du projet de code de conduite; l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption a demandé que ce projet soit dirigé par la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale.

Première journée

Des représentants du gouvernement, de la Chambre des représentants du Yémen, de divers pays arabes, du corps diplomatique au Yémen, des médias yéménites et d'organismes non gouvernementaux ainsi que des membres de la société civile ont participé à la réunion qui s'est tenue la première journée.

Sakher Al Wagieh, président du groupe Parlementaires yéménites contre la corruption, a ouvert la séance. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a prononcé une allocution sur le rôle crucial de la volonté politique et sociale dans la lutte contre la corruption. Il a ensuite mentionné les mesures qu'a prises le Yémen pour combattre la corruption depuis la signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'adoption de la *Loi sur la responsabilité financière* et de la *Loi contre la corruption*, sans compter les efforts faits pour créer un organisme de lutte contre la corruption.

M. Al Wagieh a signalé qu'il fallait coordonner les efforts visant à enrayer la corruption avec les organisations de la société civile.

Dans son allocution de bienvenue, Naser Gasem Al Sane, président de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, a indiqué que l'organisme cherchait à établir un consensus entre les gouvernements, les partis politiques, les diverses organisations de la société civile et les médias pour lutter contre la corruption. Il a ensuite critiqué le discours anti-corruption de certains politiques et leur impuissance à élaborer une stratégie pratique de lutte contre la corruption. Il les a mis en garde contre le risque de corruption de personnes essayant de se dissimuler sous le manteau de la lutte contre la corruption. M. Sane a établi une comparaison entre l'engagement des sociétés arabe et européenne à l'égard de la lutte contre la corruption. Le nombre de pays arabes ayant signé la Convention des Nations Unies contre la corruption équivaut presque au nombre de pays européens qui l'ont signée. M. Sane a fait valoir que chaque pays devait adopter une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Il a terminé son allocution en remettant un prix de reconnaissance au groupe Parlementaires yéménites contre la corruption pour sa lutte acharnée contre la corruption.

Dans son allocution, le vice-président Abd Al Wahab Mahmoud a traité du lien entre l'ampleur de la corruption et l'efficacité des lois, ainsi que de l'enchâssement des principes de transparence et de démocratie dans un système intégré. Il a indiqué que le Parlement du Yémen lutte contre la corruption en vertu de son mandat constitutionnel et statutaire et en tant qu'organe législatif et de surveillance. Il a demandé à tous les parlementaires, intellectuels et organisations de la société civile de s'élever contre la corruption et contre ceux qui s'y adonnent, et de rejeter toutes tentatives visant à faire dévier ou à reporter des changements d'ordre financier, administratif et judiciaire ainsi que les mesures de lutte contre la corruption.

Pendant la première journée de la conférence, on a exposé divers documents sur la corruption et sur les moyens pris pour l'enrayer. Ces documents portaient principalement sur les efforts déployés par les gouvernements. M. Mohammed Al Hawry, sous-ministre de la Planification et de la Coopération internationales s'est penché sur cette question et a souligné que la corruption était l'une des pierres d'achoppement de n'importe quelle initiative de développement. Il a fait mention d'une série de changements apportés par le Yémen pour promouvoir les garanties des droits de la personne, mettre en application les ententes signées et faciliter le rôle du système judiciaire en tant que principal protecteur des droits de la personne. Il a ajouté que, pour faire échec à la corruption, le gouvernement disposait de l'« infrastructure », soit la *Loi sur la responsabilité financière* et la *Loi contre la corruption*, qui ont été adoptées, et la *Loi sur les appels d'offres*, déposée au Parlement. M. Al Hawry a prié tous les parlementaires de constituer un groupe honnête et capable de combattre la corruption. Il a également prié les organisations de la société civile d'être, non plus de simples surveillants, mais des participants actifs en quête de solutions fructueuses. Il a signalé que toutes les parties devraient s'unir pour lutter contre la corruption.

L'incidence de la corruption sur le développement constituait le principal sujet traité par Mohammed Al Afandi, membre du Conseil de la Shoora du Yémen. M. Al Afandi a fait remarquer que la corruption était devenue un phénomène généralisé qui reflétait la structure institutionnelle inadéquate et sous-développée des systèmes économique,

politique et moral. Il s'agit non pas de corruption à petite ou à grande échelle, mais d'une forme complexe de corruption qui reflète les vices profonds des structures sociales et gouvernementales aux niveaux économique, politique et moral. La théorie de l'économie politique de la corruption porte principalement sur le développement des tendances et sur la détermination du lien de causalité entre, d'une part, la corruption et, d'autre part, le développement et la croissance économique. M. Al Afandi a signalé que le concept d'efficacité productive, qui garantit l'utilisation et la gestion les plus efficaces des ressources, est au cœur de cette théorie. La maturité économique est une valeur fondamentale sur laquelle repose le principe de l'efficacité productive. De nos jours, la saine gestion publique est le principal facteur garant de l'efficacité productive, mais la corruption fait obstacle à ce principe et entraîne une baisse de l'efficacité productive de la gestion des ressources, laquelle, en bout de ligne, nuit à la croissance économique et aux perspectives de développement socio-économique.

M. Al Afandi a terminé son allocution en affirmant que le plus important est d'enrayer et de prévenir la corruption et que, pour y arriver, il faudra de véritables réformes politiques qui renforceront le rôle des institutions et contribueront à créer un véritable corps législatif élu conformément à un système électoral solide et libre et à des élections équitables.

M. Abd Al Razag al Hagry, membre du Parlement du Yémen et du groupe Parlementaires yéménites contre la corruption, a parlé du rôle de la Chambre des représentants du Yémen dans la lutte contre la corruption. La Chambre a un rôle de premier plan à jouer en vertu de son mandat statutaire et constitutionnel, qui l'autorise à surveiller le gouvernement et ses activités. Les activités de surveillance parlementaire se résument comme suit : rendre le gouvernement comptable de ses politiques et décisions, guider les programmes et services gouvernementaux, vérifier les dépenses du gouvernement, effectuer des enquêtes et procéder à des votes de défiance.

Belquis Ali Al Lahby, professeure, membre et secrétaire de la Coalition de la société civile yéménite, a exposé le rôle de la société civile yéménite dans la lutte contre la

corruption. Elle a indiqué que, parmi les trois piliers de la lutte, la société civile est le plus précieux parce qu'il représente la majorité des victimes de la corruption. Elle n'a pas nié le rôle important de nombreux groupes dans le développement de la société, notamment les partis politiques et les groupes religieux. Selon elle, toutefois, la société civile jouit d'un pouvoir novateur grâce auquel elle peut se pencher concrètement sur les enjeux mondiaux et déborder le cadre national, ce qui ajoute une nouvelle dimension aux politiques traditionnelles. Cela aide l'humanité à offrir de nouvelles solutions aux problèmes internationaux. M^{me} Al Lahby a terminé son exposé en affirmant que la société civile yéménite, bien que nouvelle, compte à son actif certaines réalisations. Par exemple, elle a réussi à contraindre le gouvernement à supprimer une disposition relative à un programme récemment présenté au conseil législatif selon laquelle le gouvernement comptait avoir la haute main sur la société civile du Yémen pour en faire une coquille vide.

Au cours de la discussion sur les documents présentés, Zeid Al Shamy, membre de Chambre des représentants du Yémen, a assuré que les efforts déployés pour faire échec à la corruption concernent à la fois le gouvernement et la société. Selon lui, la transparence et le libre accès à l'information constituent d'importants éléments de la lutte contre la corruption. Il convient également de revoir des expressions comme « très secret » et « classifié ».

Abd Al Salam Al Athoury, homme d'affaires yéménite, a dit que la corruption est devenue une pratique ouverte, non pas faute de lois mais en raison de leur application qui laisse à désirer et de piètres mécanismes anti-corruption. Il a décrié certaines pratiques incitant certains parlementaires à voter en faveur de décisions soutenant la corruption tout comme le font certaines pratiques judiciaires.

L'un des parlementaires présents à la conférence a mentionné que la corruption politique, qui se propage dans de nombreux secteurs, est la cause profonde. Il a ajouté que, dans les pays arabes, une seule personne détient les rênes du pouvoir et la volonté politique est

essentielle pour la lutte contre la corruption parce que ceux qui disposent de vastes pouvoirs peuvent s'en servir pour combattre la corruption.

Mohamed Al Sabry, président du comité de direction de la coalition des partis de l'opposition, a indiqué que le parti au pouvoir, le Congrès général du peuple, ne semble pas s'en tenir à une politique générale sérieuse concernant la lutte contre la corruption. Il a critiqué le fait que ce parti a approuvé le haut-commissariat pour la lutte contre la corruption avant même qu'il ne soit présenté à la Chambre des représentants du Yémen.

Seconde journée

La seconde journée a été consacrée à la présentation de la législation arabe relative à la lutte contre la corruption dans les pays arabes et dans certains pays d'Europe.

M. Ghassan Mokhaiber, trésorier de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et président du groupe de travail sur le code de conduite et des conflits d'intérêts, a donné une présentation sur le cadre du groupe de travail. Il a exposé le mode de fonctionnement du groupe et indiqué que certaines études en cours. Il a aussi présenté un résumé du projet de lignes directrices et les trois chapitres s'y rattachant : règles, traitement et efficacité, et mise en application. Il a souligné que le groupe de travail examinerait non seulement les théories mais également les solutions pratiques. Il a promis de présenter un guide spécial à l'intention des parlementaires.

M^{me} Elda Barry, de la Westminster Foundation for Democracy, a donné des exemples de codes de conduite et des conflits d'intérêts parlementaires utilisés dans d'autres pays. Elle a exposé le code d'éthique et de conduite utilisé dans des pays développés, en particulier la Grande-Bretagne et les États-Unis. Elle a expliqué qu'il importe d'avoir une culture politique fondée sur un système politique constitué d'un gouvernement et de l'opposition et de partis établis représentant les différentes classes et cultures du pays. Elle a aussi mentionné que les parlementaires devaient toucher leur pleine rémunération pour refuser les pots-de-vin. À son avis, des dispositions législatives devraient être adoptées pour faire en sorte que les parlementaires fassent passer les intérêts de la population avant leur intérêt personnel.

Khalil Gabara, directeur exécutif de la Section du monde arabe de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, a présenté un document sur la législation en vigueur dans les pays arabes. Il a signalé que le but du document était d'expliquer la réalité générale des pays arabes à l'égard du comportement de parlementaires, et de faire état des constitutions et des règlements parlementaires. Il a ajouté que les constitutions sont un ensemble de coutumes et de mesures écrites qui

décrivent les droits et les obligations des citoyens. Les règlements fixent ou expliquent les règles qui régissent les travaux parlementaires. M. Gabara a expliqué que cette étude avait son importance, car elle constitue une directive que devait suivre chaque parlementaire. Elle consiste à fournir des garanties constitutionnelles permettant aux parlementaires d'effectuer leur travail à l'abri de l'influence du gouvernement et de l'influence de l'organe exécutif. Les parlementaires pourraient ainsi posséder leur propre entreprise privée et exercer leur profession. Ils pourraient aussi démissionner et se voir relever de leurs obligations par le Parlement. Enfin, ils devraient pouvoir bénéficier des droits parlementaires.

La seconde journée de la conférence s'est terminée par des discussions avec l'auditoire. Des parlementaires ont demandé des précisions sur le projet de code de conduite et de conflits d'intérêts et ont parlé des expériences de leurs parlements. À la fin de la réunion, Naser Al Sane, président de la Section du monde arabe de l'Organisation des parlementaires contre la corruption, a remercié les participants d'avoir assisté à la conférence. Il a aussi remercié le Yémen de sa généreuse hospitalité. Il a annoncé que la prochaine conférence de l'Organisation aurait lieu en septembre 2007 à Bahreïn.